

JUIN 1982

Vous recevez la visite d'un propriétaire qui vous demande d'assigner en paiement son locataire, débiteur de VINGT-DEUX MILLE FRANCS, pour loyers arriérés.

- Rédigez l'assignation devant la juridiction compétente.

L'acte est remis à l'épouse.

Rédigez le protêt faute d'acceptation d'une lettre de change.

COPIE DE L'EFFET :

Ateliers de constructions électriques POULIN - 18 boulevard Sébastopol, PARIS 10^{ème}.

Paris, le 15 avril 1982. B.P.F. 8 000,00 francs (HUIT MILLE FRANCS). Au 30 juillet 1982, veuillez payer contre cette lettre de change à l'ordre du crédit Agricole à PARIS la somme de HUIT MILLE FRANCS ; valeur reçue en marchandises suivant factures n° 2 882 X et 5 232 Y en date du 15 avril 1982.

Tiré : Etablissement BEPLAN, Industrie Electrique,
S.A. 10, rue de Charenton PARIS 12^{ème}

Domiciliation : Société Générale à PARIS.
Ateliers de constructions électriques POULIN.....
Le Président Directeur Général : signé illisiblement

Au dos : Payez à l'ordre du Crédit Commercial de France
à PARIS le 1^{er} juin 1982.
Crédit Agricole : signé illisiblement.

Rédigez l'acte de signification d'un jugement contradictoire rendu par la Deuxième Chambre Civile du Tribunal de Grande Instance de NANCY portant condamnation du paiement de la somme de CENT MILLE FRANCS.

L'acte est déposé en Mairie.

--O=--